



BRÈVES EUROPÉENNES

16 au 19 septembre 2002

Actions de l'OMS dans le domaine de la santé

Les ministres et décideurs du secteur de la santé des 51 États membres de la Région européenne de l'OMS se sont réunis à Copenhague pour discuter d'une stratégie en matière sanitaire, pour lutter en particulier contre certains fléaux qui se sont développés ces dix dernières années et que le « Rapport sur la santé en Europe 2002 » de l'OMS a particulièrement soulignés : l'accroissement de la mauvaise santé due à des facteurs socio-économiques défavorables dans certains pays, le développement des maladies transmissibles comme la tuberculose qui a augmenté de 60 % en dix ans, le sida qui touche 1,56 million de personnes et le paludisme qui concerne 21 000 personnes, enfin le tabac que consomment de plus en plus de jeunes. Le rapport de l'OMS a également constitué une base de discussions sur de nombreux autres thèmes.

23 septembre 2002

Programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2002-2003)

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont, par la décision n° 1786/2002, en date du 23 septembre 2002, établi un programme d'action communautaire en santé publique allant du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2008. Ce programme complète les politiques nationales et a essentiellement pour objet de protéger la santé humaine et d'améliorer la santé publique en s'appuyant sur une meilleure information (projets novateurs ou pilotes et exploitation des réseaux), en assurant une plus grande réactivité aux menaces pour la santé (épidémies et grandes maladies, situations imprévues) et en développant la prévention (prenant en compte les facteurs déterminants pour la santé à travers toutes les politiques et activités). Ce programme se propose de contribuer ainsi à garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine par la promotion d'une stratégie intégrée et intersectorielle en matière de santé, à remédier aux inégalités de santé et à encourager la coopération entre les États membres.

24 septembre 2002

Situation sanitaire des pays candidats à l'Union européenne

Le Bureau régional européen de l'OMS a publié une étude comparative de la situation sanitaire des pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Elle analyse par pathologie les problèmes de santé qui sont étroitement liés aux facteurs économiques et sociaux de ces pays et dresse ainsi un tableau des conditions sanitaires des pays candidats.

3 octobre 2002

La violence, un problème de santé publique

L'OMS a présenté à Bruxelles un rapport mondial sur la violence et la santé. Ce rapport décrit les diverses formes de violence (violence physique, sexuelle et psychologique) dont sont victimes les personnes les plus vulnérables comme les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il met l'accent sur l'impact des changements culturels et socio-économiques rapides qui ont bouleversé de nombreux pays dans le monde, y compris en Europe où des chiffres révélateurs montrent l'escalade de la violence en particulier. En Europe centrale et orientale, on observe un nombre croissant de décès par actes violents, et en Europe occidentale par suicides. Pour l'OMS, la violence n'est pas un phénomène naturel inéluctable que l'on subit, et le secteur de la santé publique peut jouer un rôle non négligeable pour la combattre. S'appuyant sur des expériences et des enseignements tirés de ses recherches, l'OMS adresse des recommandations aux gouvernements, chercheurs et professionnels de santé sur les mesures à prendre en faveur des victimes.

La loi de programmation quinquennale en santé publique

Le gouvernement prévoit de soumettre au Parlement, dès le premier semestre 2003, un projet de loi de programmation quinquennale en santé publique. L'objet de cette loi est de construire une politique de santé publique visant notamment à renforcer la prévention. Il s'agit d'abord de chercher à réduire les inégalités de santé, à prévenir la mortalité évitable, trop élevée dans notre pays, et plus largement à diminuer la fréquence et/ou la gravité des maladies en agissant sur leurs facteurs de risque et leurs déterminants, y compris sur ceux qui dépendent du système de soins. Il s'agit aussi d'assurer le maintien des capacités d'autonomie des personnes en situation de handicap ou d'incapacité.

Un groupe projet national piloté par la direction générale de la Santé (DGS), rassemblant des institutions et des experts, a pour mission de définir les objectifs et les programmes de santé qui constitueront le cœur de la loi. La réflexion de ce groupe de travail sera nourrie, notamment, des remontées des consultations régionales organisées par les directions régionales des Affaires sanitaires et sociales entre le 15 octobre et le 30 novembre 2002. Le HCSP apportera son expertise et validera l'ensemble du processus.

La synthèse des résultats des consultations régionales, le rapport de la DGS sur les objectifs nationaux et le rapport du HCSP seront synthétisés dans un rapport final soumis au ministre de la Santé pour arbitrage.

Le rapport arbitré sera annexé au projet de loi présenté au Parlement. ■